

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session publique du Conseil départemental du Doubs Lundi 28 septembre 2020

Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Grand Besançon : avenant pour la construction de la coopérative du numérique dans le quartier de Planoise

Le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) mis en œuvre en 2018, par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) concerne, sur le territoire du Grand Besançon, les quartiers de La Grette et Planoise. La signature d'une convention pluriannuelle par l'ensemble des acteurs locaux concernés, dont le Département en tant que « partenaire associé », a été réalisée en mars 2019.

Un premier avenant a été voté en 2020 portant sur des précisions de la mise en œuvre du NPNRU au niveau du quartier de Planoise. Aujourd'hui, un nouvel avenant est présenté :

Il s'agit de se prononcer sur les modifications apportées à la convention initiale pour le projet de renouvellement urbain du Grand Besançon. Elles ne remettent pas en cause les principes et les objectifs inhérents au projet de renouvellement urbain tel qu'il a été acté dans la convention initiale.

Il s'agit de prendre acte de la construction de la coopérative du numérique (avec la démolition de logements locatifs). Ce projet entend impulser une diversification fonctionnelle dans le quartier de Planoise, tout en favorisant l'accès au numérique pour tous au travers d'équipements publics adaptés.

Le NPNRU du Grand Besançon contribue ainsi à la déclinaison opérationnelle des politiques départementales en matière de solidarités humaines et territoriales.

Partageons nos sports – règlement d'intervention

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un atout majeur pour la France et une opportunité de faire du sport et de ses valeurs des éléments structurants de la cohésion sociale territoriale et un levier de transformation de la société. Le Département du Doubs s'est engagé pour le rayonnement des Jeux Olympiques et Paralympiques sur son territoire à travers une démarche baptisée « Partageons nos sports », lancée en novembre 2019.



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/CDDOUBS](https://www.facebook.com/CDDOUBS)



[HTTPS://TWITTER.COM/DOUBSCD25](https://twitter.com/DOUBSCD25)



[HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/DOUBSCD25/](https://www.instagram.com/DOUBSCD25/)



[HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/CHANNEL/UCZTU4L_PMD-DQO8BH_WKZZG](https://www.youtube.com/channel/UCZTU4L_PMD-DQO8BH_WKZZG)

CONTACT PRESSE

Hélène WOKOWSKI-PIERRE
03 81 25 80 84
06 14 37 17 26
Helene.wokowski-pierre@doubs.fr

Cette démarche repose sur les 24 actions labellisées « Terre de Jeux » et répond aux objectifs suivants :

- Une visibilité à court terme et long terme ;
- La valorisation d'initiatives ayant vocation à être répliquées sur le territoire ;
- Une couverture territoriale ouvrant la sensibilisation et l'inclusion au plus grand nombre ;
- Une approche multidimensionnelle pour associer une large communauté de projets et intéresser le plus largement (dimension sportive ; culturelle ; touristique ; éducative et citoyenne ; numérique...).

Dans ce programme, une action concerne la mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux associations et projets qui contribuent au développement de la pratique d'activités physiques des personnes en situation de handicap. Pour le développement des structures parasportives, il est proposé de les soutenir financièrement ainsi que leurs projets dédiés à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les volets de règlement d'intervention, présentés en assemblée départementale, sont les suivants :

- **Encourager l'innovation sociale pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la pratique d'activités physiques** – conditions d'octroi de la subvention : forfait de 5 000 euros avec plafond 30 % du budget global ; aide non renouvelable.
- **Soutenir les structures investies dans l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport** - conditions d'octroi de la subvention : plafonnée à 2 000 euros, contrepartie : implication au sein de la démarche Partageons nos Sports pour contribuer aux groupes de réflexion et participer à la diffusion de pratiques inclusives chez les acteurs sportifs.
- **Soutenir les actions ponctuelles : événements valorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport** - Conditions d'octroi de la subvention : aide forfaitaire maximale de 1 000 euros, instruction deux fois par an pour procéder à des priorisations d'accompagnement.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement – troisième échéance

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement traduit les intentions du Département pour la résorption des nuisances sonores le long des routes départementales à fort trafic concernées par la réglementation européenne, puis nationale.

Les élus se prononceront sur le rapport faisant état de la troisième phase de ce plan pour l'échéance 2019-2023. Celui-ci fait suite aux premiers plans approuvés en décembre 2012 et décembre 2014 qui ciblaient respectivement les routes d'un trafic supérieur à 16 400 véhicules par jour, puis celles d'un trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour, ainsi que les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Cette troisième phase ne concernera que des sections déjà mises en évidence lors de la phase précédente, mais pour lesquelles les travaux n'ont pu être effectués.